

## Avant-propos

« *There is no alternative* » : voilà ce qu'affirmait Thatcher il y a quelques années, entendant par là qu'il n'y a pas d'autre choix possible que le capitalisme néolibéral. Et pourtant... les alternatives fleurissent un peu partout à travers le monde : des mouvements se créent, des initiatives se mettent en place pour encourager d'autres options pour la vie en société. Dans cette analyse en quatre parties, Vanessa Della Piana, formatrice permanente au Cefoc, s'intéresse à plusieurs expériences qui « créent du neuf » pour initier un changement social. Elles ont en commun de partir de lieux de fractures, là où des personnes subissent de plein fouet les effets du système néolibéral.

Les trois premiers volets développent des initiatives mises en œuvre en Belgique et dans les pays du Sud, car si les contextes sont différents dans les deux hémisphères, des luttes se rejoignent. Ce premier volet s'intéresse au Squat 123 à Bruxelles, en lien avec le droit au logement. Le deuxième développe les actions menées par une maison de quartier, La Rochelle à Charleroi, en particulier une coopérative d'achat et un jardin communautaires. Le troisième volet aborde le droit à l'emploi avec la société coopérative Brillo à Auvelais. Enfin, la dernière partie interroge le concept « d'alternative » qui fait florès ces derniers temps : alternative à quoi, pourquoi, pour quoi ? Qu'est-ce que ces alternatives créent de neuf pour un changement social, et en quoi remettent-elles en cause le système dominant ? Avec quelles vigilances pour y parvenir ?

**Mots-clés :** *Alternative – Capitalisme – Droit – Logement*

## Introduction générale

C'est un constat qu'on ne cesse de poser au quotidien : le monde est en « crise ». Crise sociale, économique, démocratique, écologique, crise de sens... Dans un contexte de plus en plus complexe et globalisé, les choses semblent échapper au commun des mortels. Chacun dépend de plus en plus des orientations choisies au plan mondial. Le modèle démocratique est toujours plus remis en question, s'exprimant par une méfiance envers les élus politiques. Les lois du profit et de la finance semblent gouverner toutes les sphères de la vie humaine. C'est la croissance économique, la compétitivité, avec son lot de plans d'austérité, qui sont vantés comme les meilleures voire les seules recettes valables.

Le sentiment d'impuissance a gagné de nombreux citoyens : il n'y a aucune marge de manœuvre, impossible d'initier un changement de société. Et si Thatcher avait raison : « *there is no alternative* » (« *il n'y a pas d'alternative* ») ? Hors du capitalisme néolibéral, point de salut ! Voilà un credo qui est de plus en plus remis en question, car au quotidien, des alternatives naissent, d'autres modèles, d'autres solutions sont proposés çà et là : des associations se rencontrent, des mouvements se créent, des initiatives se mettent en place pour encourager d'autres options pour la vie en société.

### **Depuis les marges, on voit mieux le centre**

En particulier, des initiatives émergent à partir des « frontières », des « marges » de la société, c'est-à-dire là où se jouent les exclusions sociales, culturelles, économiques. Il est indéniable que le système socio-économique dominant produit de plus en plus de lieux de fractures et, partant, de sous-catégories de citoyens (notamment, tous les « sans » stigmatisés aujourd'hui : sans-papier, sans-emploi, sans-domicile, sans qualification

professionnelle...). Une hypothèse sous-tend cette analyse : au départ de lieux de fractures, du neuf peut émerger. Des alternatives peuvent s'imaginer, se construire par la rencontre et la mobilisation des personnes victimes en première ligne du système capitaliste.

S'intéresser à ce qui émerge de neuf pour, avec et par des personnes en situation de vulnérabilité, écrasées par le système dominant, c'est aussi être animé par la conviction que, depuis les « marges » de la société, on peut mieux comprendre le centre.

### **Une analyse en quatre volets**

Les trois premiers volets de cette analyse développeront plusieurs expériences pour démontrer combien les lieux de fracture, qui sont des lieux de violence, peuvent aussi être des lieux de construction d'un autre vivre-ensemble. Il s'agit du Squat 123 à Bruxelles, de la maison de quartier La Rochelle à Charleroi et de la Scrl d'économie sociale Brillo à Auvélais<sup>1</sup>. Des liens seront faits avec d'autres alternatives qui émergent dans les pays du Sud. Car si les contextes sont différents dans les deux hémisphères, des luttes et des formes d'action se rejoignent.

Toutes ces expériences sont en quelque sorte des « révélateurs » du social. D'une part, elles mettent à jour une triste réalité : des droits sont de plus en plus conditionnés, sinon bafoués, dans le contexte du capitalisme néolibéral. D'autre part, elles montrent qu'il est possible et fécond de créer du neuf pour un changement social à partir de lieux de fracture, où des droits sont foulés aux pieds au quotidien.

En matière de droits, pour ne citer que la Constitution belge, l'article 23 énonce : « *Chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine. À cette fin, la loi, le décret ou la règle visée à l'article 134 garantissent, en tenant compte des obligations correspondantes, les droits économiques, sociaux et culturels, et déterminent les conditions de leur exercice. Ces droits comprennent notamment :*

*1° le droit au travail et au libre choix d'une activité professionnelle dans le cadre d'une politique générale de l'emploi, visant entre autres à assurer un niveau d'emploi aussi stable et élevé que possible, le droit à des conditions de travail et à une rémunération équitables, ainsi que le droit d'information, de consultation et de négociation collective ;*

*2° le droit à la sécurité sociale, à la protection de la santé et à l'aide sociale, médicale et juridique ;*

*3° le droit à un logement décent ;*

*4° le droit à la protection d'un environnement sain ;*

*5° le droit à l'épanouissement culturel et social ;*

*6° le droit aux prestations familiales. »*

À cette liste, on pourrait ajouter celle de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne<sup>2</sup> ou encore la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, qui stipule, à l'article 25, que « *toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.* »<sup>3</sup> Dans le contexte actuel, nul besoin de long discours pour comprendre combien, en Belgique et ailleurs dans le monde, ces déclarations en sont souvent restées à de pieuses intentions.

Les initiatives qui sont développées dans les trois premiers volets de l'analyse permettent concrètement l'accès à plusieurs de ces droits fondamentaux. Si chacune des expériences répond de manière intégrée à plusieurs droits, un angle d'approche est à chaque fois adopté

---

<sup>1</sup> Quantité d'initiatives auraient pu être développées dans le cadre de cette analyse. Le choix a été fait de s'appuyer sur les expériences de trois associations avec lesquelles le Cefoc a déjà eu l'occasion de collaborer, notamment dans le cadre d'un week-end de recherche et de formation organisé en avril 2015, sur le thème : « *Créer du neuf pour un changement social* ».

<sup>2</sup> <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2010:083:0389:0403:FR:PDF>.

<sup>3</sup> [www.un.org/fr/documents/udhr/](http://www.un.org/fr/documents/udhr/).

de manière privilégiée pour cette analyse : le droit au logement (avec le Squat 123), le droit à l'alimentation (avec La Rochelle) et le droit à un emploi digne (avec Brillo).

Bref, les trois premières parties de l'analyse rendent visible un travail alternatif plutôt souterrain, porté au quotidien pour, mais surtout avec et par des personnes en situation de précarité. Il s'agit de montrer comment, concrètement, dans la survie, il y a une imagination possible pour résister aux logiques qui oppriment. Pas seulement dans la débrouille des individus au quotidien, mais aussi au travers d'actions qui se sont structurées au fil du temps et qui sont portées collectivement.

Dans le même temps, on peut se demander si la débrouille ou la délégation des problèmes au secteur associatif ne pourraient pas faire l'affaire des pouvoirs publics<sup>4</sup>, qui se déchargent alors d'une partie importante de leur responsabilité : assurer que tous et chacun puissent voir leurs droits fondamentaux respectés. Car il y a bien une responsabilité collective et politique à organiser le vivre-ensemble de manière plus juste.

Ce qui amène au sujet traité dans la dernière partie de l'analyse. Il s'agira de faire ressortir, entre autres en prenant appui sur les expériences développées dans les trois premiers volets, un ensemble de valeurs que des alternatives cherchent à promouvoir, et de contre-valeurs qu'elles entendent combattre. Il s'agira aussi d'interroger le concept « d'alternative » qui fait florès ces derniers temps : alternative à quoi, pourquoi, pour quoi ? Qu'est-ce que ces alternatives créent de neuf pour un changement social, et en quoi remettent-elles en cause le système dominant ? Avec quelles vigilances pour y parvenir ?

## **Le Squat 123 : une oasis de solidarité dans un désert de logements**

Le Squat 123 est situé rue Royale, au cœur de Bruxelles. Tout commence en 2007 : les habitants du Tagawa (un squat qui venait d'être expulsé) et des sans-abris sont à la recherche d'un logement. Après un bref passage par l'église du Gesù, ils décident d'occuper un immeuble de bureaux vide depuis plusieurs années. À quinze jours des élections, c'était un moment stratégique : après un mois, une convention d'occupation temporaire est signée avec la Région wallonne, propriétaire des lieux. Cette convention est une première ; elle fixe la gratuité de l'usage et limite le paiement des charges à leur moitié. Une soixantaine de personnes de tous âges occupent désormais les lieux. Ils sont travailleurs, étudiants, sans-emplois, sans-papiers ou encore anciens sans-abris.

### ***Quand un droit s'oppose à un autre***

C'est dans un contexte particulier qu'ont lieu ces occupations : plusieurs milliers de Bruxellois peinent à trouver un logement, et, en même temps, de nombreux bâtiments restent vides (entre 15.000 et 30.000 rien qu'à Bruxelles). De plus en plus de personnes ne trouvent pas un toit décent à un prix abordable. C'est donc au nom du « droit au logement » (comme le stipule la Constitution citée ci-dessus) que des collectifs s'engagent dans des projets d'occupations. Or, le droit au logement se heurte souvent au « droit de propriété ». Dans de nombreux cas, le législateur a estimé que des limites au droit de propriété sont nécessaires si elles favorisent l'intérêt général. Selon la Cour constitutionnelle, la mise en œuvre d'une politique du logement suppose que des limites puissent être apportées à l'exercice du droit de propriété<sup>5</sup>. Mais voilà qui ne fait pas l'unanimité : des recours ont souvent lieu, invoquant la violation du droit de propriété privée. Un droit s'oppose à un autre droit : le rapport de force s'installe.

L'occupation peut exister sous de nombreuses formes : des squats individuels clandestins, des squats collectifs autogérés, des squats de projets... Dans le cas du 123, le squat se conçoit comme une occupation illégale mais dans la légalité : les occupants « flirtent » avec le droit. Les habitants du 123 ne sont plus des squatteurs comme les autres : ils sont devenus des « occupants temporaires ». En effet, ils occupent des logements vides moyennant la signature d'une convention d'occupation temporaire. Cette convention est signée entre locataire et propriétaire, que ce soit d'un logement social, public ou privé.

---

<sup>4</sup> Voir notamment à ce sujet V. DELLA PIANA, *L'associatif : vecteur de changement social ou instrument du libéralisme capitaliste ?*, analyse 14, Namur, Cefoc, 2011.

<sup>5</sup> Pour en savoir plus : [www.rbdh-bbrow.be/IMG/pdf/article\\_23\\_51\\_fr\\_web.pdf](http://www.rbdh-bbrow.be/IMG/pdf/article_23_51_fr_web.pdf).

En réalité, ces conventions dites « précaires » favorisent souvent une occupation plus durable et des garanties locatives plus fiables que certains contrats de location de courte durée. Le « 123 Rue Royale », qui fête ses huit ans d'existence, en est la preuve !

### ***Sous le toit, des valeurs et des idéaux***

Le 123 est un laboratoire pour imaginer d'autres manières d'habiter un logement, mais aussi d'habiter un projet de société ! L'ambition est de sensibiliser à des manières de vivre plus solidaires, plus écologiques et à l'adoption de modes de vie visant plus de démocratie, d'autonomisation et d'émancipation des personnes<sup>6</sup>.

Ainsi, le 123 favorise l'autogestion. Le défi est de taille vu le nombre d'habitants ! C'est lors des réunions hebdomadaires que les décisions se prennent, que des conflits peuvent se régler, qu'on discute des candidatures de nouveaux habitants... Chaque proposition d'activité, d'aménagement doit obtenir l'aval de l'assemblée des habitants. Des sous-commissions se créent selon les besoins (la commission habitation pense la répartition des espaces disponibles, la commission PAF gère la participation aux frais, la commission culturelle gère les événements ouverts à l'extérieur etc). Il y a également des Assemblées générales et un Conseil d'administration composé en majorité d'habitants.

Le 123 ne se veut pas un ghetto. D'une part il est ouvert vers l'extérieur à travers de nombreuses activités ; d'autre part on tient à y préserver la mixité la plus large possible : hommes, femmes, plus jeunes et plus âgés, sans-papiers, artistes, SDF, travailleurs sans emploi ou salariés, familles, personnes seules... Sans compter que de multiples nationalités cohabitent dans l'immeuble. Le 123 soutient l'idée que c'est dans la rencontre de la diversité que peuvent émerger la solidarité, la tolérance et le respect. La diversité permet à chacun d'être reconnu par les autres autrement que par son statut social (travail, salaire...) mais plutôt par des activités, des gestes valorisés par d'autres voies que celle monétaire.

Les principes de solidarité et de participation sont essentiels. Les mensualités sont adaptées selon les ressources financières de chacun. La pratique du prix libre établit les conditions d'un autre rapport à l'argent : *« Cette pratique s'éloigne des valeurs capitalistes de la dictature du prix fixe et développe une notion de responsabilisation et d'entraide dans l'échange. Il s'agit de montrer que la relation entre les coûts de production et ce que nous consommons (travail humain et matières premières) peut se baser sur d'autres valeurs que celle du profit financier. L'organisation d'un prix libre implique un choix d'anti-consumérisme et de solidarité (récups, dons, prêts,...etc). L'objectif ici n'est pas de faire des bénéfices mais de permettre à chacun, du salarié au sans-papier, de bénéficier des mêmes biens ou de participer aux mêmes activités. [...] Nous ne sommes pas dans un rapport où un client vient profiter d'un service, mais plutôt dans un système où les personnes présentes sont parties prenantes du déroulement des activités. »*<sup>7</sup>

Les habitants sont invités à s'investir dans le projet, à leur rythme et selon leurs ressources. Sans un investissement des habitants, pas de dynamique communautaire et pas de pérennité du projet ! Chaque personne qui entre au 123 est donc invitée à mettre ses compétences au service du squat (compétences relationnelles, techniques, artistiques, comptables...). Plusieurs ateliers sont ouverts au public et s'appuient sur les ressources des habitants : couture, friperie, menuiserie, informatique, musique...

Une fois par semaine, un groupe d'habitants prépare une table d'hôte : les portes s'ouvrent à tout le monde, le prix est libre. Le but est de créer la rencontre, de ne pas rester dans l'entre-soi, d'échanger des idées autour d'un repas convivial. Une autre idée sous-tend le projet : l'importance de la récupération, notamment d'invendus alimentaires. Mais aussi la revalorisation des biens : par exemple, un atelier de réparation de vélos a vu le jour. *« Nous vivons dans une société qui pousse à la surconsommation, qui produit systématiquement trop et qui gaspille énormément : des meubles et toutes sortes d'objets, du matériel et des outils, de la nourriture... Les habitants du 123 ont choisi de ne pas s'inscrire dans cette logique consumériste mais de vivre de la récupération, des surplus et du gaspillage »*<sup>8</sup>.

<sup>6</sup> Voir à ce sujet le reportage à l'adresse : [www.youtube.com/watch?v=WkQsz2J8RQE](http://www.youtube.com/watch?v=WkQsz2J8RQE).

<sup>7</sup> [www.123rueroyle.be](http://www.123rueroyle.be).

<sup>8</sup> [www.123rueroyle.be](http://www.123rueroyle.be).

À noter que le travail en réseau est aussi une des clés du développement du projet. Plusieurs associations soutiennent le 123, comme le Chez Nous (centre d'accueil de jour), l'Union de défense des sans-papiers, l'Autre lieu (dans le domaine de la santé mentale), le Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat, la Fédération Bruxelloise de l'Union pour le Logement, etc.

### **Répondre à l'urgence... et faire évoluer des politiques**

L'exemple a fait des petits. Des initiatives similaires ont vu le jour (la Poissonnerie, la Rue du Progrès, etc). Aujourd'hui, une association « *Woningen 123 Logement* » regroupe une dizaine d'habitations hébergeant environ 160 personnes.

L'initiative du 123 est non seulement une réponse impérieuse à un besoin criant de logement, mais c'est aussi prise de position politique : investir des bâtiments vides, c'est aussi défendre l'idée selon laquelle l'occupation d'immeubles abandonnés peut être une solution à la pénurie de logements. C'est aussi défendre d'autres options pour un habitat collectif, solidaire, autogéré. Le squat organisé commence à trouver sa place dans les textes légaux. Les sociétés immobilières de service public peuvent dorénavant conclure des conventions d'occupation temporaire pour les logements sociaux vides parce qu'en attente d'être rénovés.

Si des luttes ont été gagnées, des combats restent à mener. Notamment, des entreprises commerciales s'installent en Belgique pour gérer des biens inoccupés : gardiennage de jour ou de nuit, occupation temporaire, entretien régulier des lieux. La présence des occupants garantit aux propriétaires de ne pas tomber sous les taxes « immeubles vides », même si les occupants ne sont que peu nombreux dans des espaces énormes ! Il s'agit donc de continuer à se battre notamment pour que, dans la législation, les pouvoirs publics donnent priorité aux associations à vocation sociale. Mais aussi continuer à défendre le droit à un logement décent : le marché du logement ordinaire devrait être accessible à tous.

### **Au Nord comme au Sud : l'occupation comme moyen de résistance**

On le voit dans l'expérience du 123 et d'autres squats : le moyen privilégié pour accéder au droit au logement, et dénoncer des situations inacceptables, passe par l'occupation comme moyen de résistance et de revendication. Dans un tout autre contexte (quoique toujours lié aux ravages des logiques capitalistes) et à une toute autre échelle, on peut penser à d'autres lieux de fracture, où d'autres « sans » cherchent des alternatives au système capitaliste : les « sans-terre ». Ces paysans, au Sud, utilisent aussi l'occupation comme moyen de se faire entendre et de revendiquer des droits.

Ainsi, au sein du Mouvement des sans-terre (MST, Movimento dos Trabalhadores Rurais Sem Terra), les paysans ne possédant pas de terre militent pour pouvoir disposer de terrains pour cultiver. Plus encore que l'accès à un logement, c'est un accès à la terre qui est visé : pour pouvoir s'établir et vivre quelque part, mais aussi pour pouvoir subvenir, fondamentalement, à des besoins alimentaires.

Historiquement, l'agriculture brésilienne s'est structurée autour de grandes monocultures de rente et d'exportation. Cette situation a peu évolué : aujourd'hui, l'agrobusiness représente 16% des agriculteurs et occupe 76% de la superficie agricole, tandis que l'agriculture familiale (84% des agriculteurs) n'occupe que 24% de la surface agricole. Les formes modernes de l'économie mondialisée et néolibérale aggravent le problème de l'accès à la terre. Le Brésil poursuit une politique agricole tournée vers l'exportation et laisse aux mains d'industriels des surfaces énormes dédiées à des monocultures (soja, maïs...). La concentration des terres se fait aujourd'hui par des grandes entreprises liées au secteur financier. Et tout cela, au détriment de la souveraineté alimentaire des paysans. Sans compter que le prix des terres augmente sans cesse dans de nombreuses zones et que les sols s'appauvrissent à cause des monocultures.

Tous ces problèmes ont poussé les sans-terre non seulement à lutter pour l'accès à la terre (en réponse à l'urgence, à un besoin de survie), mais plus encore à militer pour une « réforme agraire » (où l'agir est plus politique, visant un changement structurel). Cette réforme devrait permettre le développement d'une agriculture paysanne familiale, capable de répondre aux besoins du pays à la fois en termes alimentaires, d'emploi et de développement durable.

Comme moyen de lutte, les sans-terre utilisent l'occupation. Les premières occupations de terres ont eu lieu en 1979, en pleine dictature militaire. Ces occupations se font encore aujourd'hui sur des grandes fermes inexploitées ou utilisées pour la spéculation. Le MST organise des occupations massives de grandes propriétés privées avec 30 à 1000 familles. Elles montent un *acampamento* (un campement) qui peut durer des années. De là commence la lutte et, tôt ou tard, la répression par la police.

Comme dans le cas du Squat 123, pour son combat, le MST s'appuie sur la loi : l'article 184 de la Constitution stipule qu'« *il incombe à l'État fédéral de s'approprier, par intérêt social, aux fins de la réforme agraire, le bien rural qui n'accomplit pas sa fonction sociale* ». Le débat juridique se fait sur la définition de la « fonction sociale de la terre » : là aussi, c'est un rapport de force qui s'instaure entre le MST et les propriétaires fonciers. De nombreuses terres ont pu être récupérées par le MST, l'*acampamento* devenant un *assentamento* (installation définitive sur une terre après légalisation).

Au Nord comme au Sud, l'accès à la terre pose problème. Les deux hémisphères ont un ennemi commun : le modèle capitaliste néolibéral, dérégulé, où l'agrobusiness s'impose toujours plus. En Belgique par exemple, on peut voir se développer le « mouvement des patatistes »<sup>9</sup> : eux aussi mènent des actions contestataires, de désobéissance civile, en occupant des champs « interdits ». Ils portent aussi un ensemble de revendications politiques : préserver l'accès à la terre pour les personnes les plus vulnérables, réguler la spéculation sur les terres, etc.

Bref, il s'agit là aussi de dénoncer un système qui opprime et prive les populations de l'accès à des droits fondamentaux. Que ce soit les squats pour l'accès au logement ou les mouvements paysans pour l'accès à la terre, ici ou à l'autre bout du monde, l'occupation se veut un moyen au service d'un changement social plus large, avec la force de la proposition.

La suite de l'analyse s'intéresse à des alternatives qui permettent de garantir le droit à l'alimentation, en prenant appui sur l'expérience développée par la maison de quartier La Rochelle, nichée dans un quartier populaire de Charleroi. Dans un tout autre contexte encore, des alternatives se construisent par, pour et avec des personnes qui subissent les effets délétères du système capitaliste.

Vanessa DELLA PIANA,  
Formatrice permanente au Cefoc

---

<sup>9</sup> Voir à ce sujet M. CAUDRON et C. CARRACILLO, *Qui sème la patate récolte la souveraineté alimentaire*, Entraide et Fraternité, juin 2014. Disponible à l'adresse : [www.entraide.be/IMG/pdf/analyse\\_juin\\_pages-final.pdf](http://www.entraide.be/IMG/pdf/analyse_juin_pages-final.pdf).

## **Pour aller plus loin**

*L'occupation temporaire de bâtiments vides, solution d'urgence et modèle pour l'avenir*, Dossier trimestriel du RBDH, art.23, n°51, Bruxelles, 2013.

Maxime CAUDRON et Carmelina CARRACILLO, *Qui sème la patate récolte la souveraineté alimentaire*, Entraide et Fraternité, juin 2014.

Un reportage sur l'occupation de bâtiments par l'asbl Woningen 123 Logements : [www.youtube.com/watch?v=WkQsz2J8RQE](http://www.youtube.com/watch?v=WkQsz2J8RQE).

Le site du squat 123 : [www.123rueroyale.be](http://www.123rueroyale.be).

À noter qu'en matière de droit au logement, d'autres alternatives se développent actuellement, comme par exemple les « Community Land Trust » : <https://communitylandtrust.wordpress.com>.

Deux documentaires sur des alternatives au capitalisme qui se développent ici et ailleurs :

- *Sacrée croissance*, par Marie-Monique Robin (2014)
- *L'urgence de ralentir*, par Philippe Borrel (2014)